

Maisons-Alfort, le 21 janvier 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande de transfert d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide FICAM W, AMM n°9400015

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société BAYER SAS de demande de transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **FICAM W (AMM n°9400015)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit FICAM W.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit FICAM W est un biocide de type 18 composé de 800 g/kg de bendiocarbe se présentant sous la forme d'une poudre mouillable.

Le bendiocarbe est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué. La décision d'inscription de cette substance active à l'annexe I de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil a été publiée dans la directive 2012/3/UE de la Commission.

Nom ou description générique de la substance active :	bendiocarbe
N° CAS :	22781-23-3
Type de produit :	18

CONSIDERANT

- Que le produit FICAM W dispose de l'autorisation de mise sur le marché n° 9400015, en cours de validité;
- Que l'extrait du registre du commerce du 19 avril 2010 attestant que la société Bayer Environmental Science SAS, actuellement détentrice de l'autorisation de mise sur le marché n° 9400015 pour le produit FICAM W, en cours de validité, est devenue la société BAYER SAS.

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

L'Anses émet un avis favorable au transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché, n° 20100027, du produit FICAM W, détenu par Bayer Environmental Science SAS à la société BAYER SAS.

Le produit FICAM W devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport européen d'évaluation de la substance active lors de son inscription à l'annexe I de la directive 98/8/CE et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active « bendiocarbe».

Marc MORTUREUX

Mots-clés: transfert, bendiocarbe, TP18